



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 mars 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 mars 2016 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Dans le cadre du processus de Wiesbaden, le Gouvernement allemand a accueilli à Wiesbaden, les 19 et 20 novembre 2015, une quatrième conférence d'information du monde de l'industrie sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui portait essentiellement sur le thème ci-après : « Participation du secteur privé aux contrôles du commerce de produits stratégiques : recommandations concernant des méthodes efficaces d'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ». Cette conférence internationale a été organisée en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU et l'Office fédéral allemand de l'économie et du contrôle des exportations, avec l'appui financier des Gouvernements de la République de Corée et des États-Unis ainsi que de l'Union européenne.

Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a expressément engagé le Comité 1540 à tirer parti de toute expertise utile, offerte notamment par la société civile et le secteur privé (par. 12). Le monde de l'industrie joue donc, en tant que partie prenante et partenaire, un rôle de premier plan dans la lutte contre le transfert d'armes de destruction massive à des acteurs non étatiques.

Le processus de Wiesbaden est maintenant un modèle qui a fait ses preuves. La quatrième conférence de Wiesbaden a permis à plus de 70 participants représentant des gouvernements, le Comité 1540, des sociétés, des associations professionnelles, des organisations internationales ou issus du monde universitaire de mettre en commun les enseignements tirés et les pratiques efficaces aux fins de l'application active et globale de la résolution 1540 (2004). Diverses initiatives du secteur privé ont été présentées dans ce contexte. La conférence de Wiesbaden de 2015 a conclu en reconnaissant qu'il était important de poursuivre et de régionaliser le processus de Wiesbaden pour appliquer dûment la résolution 1540 (2004) dans le monde entier. Un rapport de synthèse de la conférence est joint à la présente lettre (voir annexe).

La conférence avait également pour objectif de contribuer activement à l'examen complet de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) prévu en 2016 en mettant l'accent sur les enseignements tirés lors des précédentes conférences de Wiesbaden et en présentant des propositions concrètes. Trois documents de synthèse ont été établis à cet effet, sous notre responsabilité : « Éléments essentiels des pratiques efficaces en matière d'application par le monde de l'industrie à employer



par les sociétés » (pièce jointe I); « Éléments essentiels d'une politique efficace d'information et de coopération des gouvernements avec le secteur industriel » (pièce jointe II) et « Tendances et défis nouveaux recensés par les universitaires et le secteur industriel en matière de contrôles du commerce de produits stratégiques » (pièce jointe III).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre, le rapport de la conférence et les trois documents de synthèse aux membres du Conseil de sécurité et de les publier en tant que document du Conseil.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Harald **Braun**

**Annexe à la lettre datée du 14 mars 2016 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Quatrième conférence de Wiesbaden, 19 et 20 novembre 2015

**« Participation du secteur privé aux contrôles du commerce de produits
stratégiques : recommandations concernant des méthodes efficaces
d'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité
de l'Organisation des Nations Unies » – Contribution à l'examen complet
de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité**

Résumé

Le secteur privé est une partie prenante et un partenaire de premier plan des gouvernements dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, car il lui incombe d'appliquer les lois adoptées par les États Membres. Un partenariat efficace entre les États et le secteur industriel privé est donc essentiel au succès des efforts en matière de non-prolifération. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a engagé « le Comité 1540 à tirer aussi parti, selon qu'il jugera bon, de toute expertise utile, offerte notamment par la société civile et le secteur privé, avec, le cas échéant, l'assentiment de l'État concerné ». Le processus de Wiesbaden porte essentiellement sur le rôle du secteur privé dans l'application de la résolution 1540 (2004) et a permis d'accueillir de 2012 à 2015, à Wiesbaden et à Francfort, quatre conférences internationales d'information relatives à l'application de la résolution 1540 (2004) destinées au monde de l'industrie. La conférence de Wiesbaden de 2015 avait pour thème : « Participation du secteur privé aux contrôles du commerce de produits stratégiques : recommandations concernant des méthodes efficaces d'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ». Son objectif était de contribuer à l'examen complet de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) auquel le Comité 1540 doit procéder en 2016, en se fondant essentiellement sur les enseignements tirés des précédentes conférences de Wiesbaden.

Trois documents de synthèse établis à cet effet sont présentés au Comité 1540 dans les annexes au présent rapport :

- Éléments essentiels de pratiques efficaces en matière d'application de la résolution 1540 (2004) par le monde de l'industrie, à employer par les sociétés;
- Éléments essentiels d'une politique efficace d'information et de coopération des gouvernements avec le secteur industriel (du point de vue de ce dernier);
- Tendances et défis nouveaux en matière de contrôles du commerce de produits stratégiques recensés par les universitaires et le secteur industriel.

La quatrième conférence de Wiesbaden (2015) avait pour objectif essentiel de permettre aux sociétés, aux associations professionnelles et autres entités du secteur privé de mettre en commun les enseignements tirés et les pratiques efficaces aux fins de l'application active et généralisée de la résolution 1540 (2004). Les participants ont débattu en détail de la manière d'établir dans le monde de

l'industrie des réseaux et des programmes opérationnels pour lutter contre le transfert d'armes de destruction massive à des acteurs non étatiques, dont des terroristes, sous la forme d'initiatives du secteur privé. Plusieurs initiatives du secteur industriel ont été présentées à cette occasion. Le processus de Wiesbaden a fait ses preuves et constitue une manifestation concrète de l'action que mènent le Comité 1540 et son groupe d'experts, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les organisations internationales compétentes auprès des entités du secteur privé des secteurs industriels concernés aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004). En conclusion, la conférence de Wiesbaden de 2015 a reconnu qu'il était important de poursuivre et de régionaliser le processus de Wiesbaden pour appliquer dûment la résolution 1540 (2004) dans le monde entier. Le Gouvernement allemand est disposé à continuer à appuyer ce processus et à accueillir, seul ou conjointement, de futures conférences. L'une des réalisations de la quatrième conférence de Wiesbaden a été la détermination de poursuivre le processus de Wiesbaden sur le plan régional.

La République de Corée a annoncé qu'elle accueillera à Séoul, en septembre 2016, une manifestation régionale dans l'esprit du processus de Wiesbaden.

1. Préface

Dans sa résolution 1540 (2004), le Conseil de sécurité a engagé les États Membres de l'ONU à combler toute lacune d'ordre législatif et réglementaire afin d'empêcher les acteurs non étatiques d'accéder à des armes de destruction massive, à leurs vecteurs et aux éléments connexes. Dans le contexte de la résolution 1540 (2004) et des résolutions qui lui ont fait suite, le Conseil de sécurité a également reconnu l'importance du rôle du secteur privé. En particulier, dans sa résolution 1977 (2011), il a engagé le Comité 1540 à tirer lui aussi parti, selon qu'il jugera bon, de toute expertise utile offerte, entre autres, par le secteur privé.

Cette résolution impose à tous les États Membres de l'ONU l'obligation contraignante de promulguer et d'appliquer des mesures appropriées et efficaces de lutte contre la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, dont des contrôles sur les éléments connexes. Il n'en reste pas moins que le secteur industriel demeure un partenaire critique des gouvernements en matière d'application effective de la résolution 1540 (2004), puisque les lois et mesures de contrôle concernent le monde de l'industrie, dont le secteur privé. Il est donc crucial d'informer en permanence le secteur de l'industrie et de maintenir le dialogue avec celui-ci pour associer les efforts dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Pour cette raison, le Gouvernement allemand, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, a lancé le processus de Wiesbaden, qui porte essentiellement sur le rôle du secteur privé dans l'application de la résolution 1540 (2004). Il a accueilli quatre grandes conférences internationales d'information à l'intention du monde de l'industrie depuis 2012. Alors que la conférence de 2012 visait à renforcer les partenariats entre les gouvernements et l'industrie en général, celle de 2013 a porté sur des aspects détaillés de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dans le domaine de la biosécurité et celle de 2014 a cherché à définir les stratégies mises en œuvre dans les sociétés aux fins de l'application de cette résolution.

La conférence de Wiesbaden de 2015 avait pour thème : « Participation du secteur privé dans les contrôles du commerce de produits stratégiques : recommandations concernant des méthodes efficaces d'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies – contribution à l'examen complet de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) prévu en 2016 ». Elle s'est particulièrement attachée à contribuer à l'examen complet en récapitulant des méthodes efficaces d'application de la résolution 1540 (2004), en faisant la synthèse des conclusions des précédentes conférences et en résumant les interventions face aux tendances et défis nouveaux. Les documents de synthèse figurant en annexe du présent rapport constituent une contribution à l'examen complet de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) que le Comité 1540 doit effectuer en 2016.

Examen complet de 2016

L'examen a pour mission d'évaluer les progrès réalisés en matière de mise en œuvre depuis l'examen précédent (2009) et de recommander de nouvelles mesures d'application de la résolution 1540 (2004) dans l'intérêt commun, à savoir prévenir le transfert d'armes de destruction massive à des acteurs non étatiques, dont des terroristes. Alors que le Comité cherche à obtenir une gamme étendue d'apports pour son examen complet, la contribution allemande aidera peut-être à concevoir des méthodes meilleures et plus adaptées pour collaborer avec le monde de l'industrie et le public et leur faire connaître les obligations qui leur incombent en vertu de la législation nationale portant application de cette résolution.

2. Quatrième conférence de Wiesbaden

Suivant la tradition du processus de Wiesbaden, la conférence de 2015, sur la « Participation du secteur privé aux contrôles du commerce de produits stratégiques », a rassemblé les représentants du secteur privé et des instances de réglementation afin de favoriser le débat et le partage des bonnes pratiques. Elle a été organisée en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU et avec l'appui financier des Gouvernements de la République de Corée et des États-Unis, ainsi que de l'Union européenne. L'Office fédéral allemand des affaires économiques et du contrôle des exportations a fourni un appui logistique et des apports substantiels.

Les quelque 70 participants étaient en majorité des représentants d'associations et initiatives industrielles et de sociétés mondiales actives dans divers secteurs et présentes dans de multiples pays; pour le reste, il s'agissait de spécialistes de l'application des réglementations et de représentants d'organisations internationales compétentes, de gouvernements et des milieux universitaires. Cette conférence de deux jours a donné lieu à des débats animés et à des exposés visant à promouvoir la coopération entre le secteur industriel et les autorités compétentes en matière de réglementation en vue d'améliorer le dialogue avec l'industrie, dans le cadre de la résolution 1540 (2004). Les intervenants ont souligné que le processus de Wiesbaden avait contribué à sensibiliser davantage à la nécessité de promouvoir la non-prolifération sur le plan mondial. Alors que sévissent des menaces terroristes et que surviennent des attaques, comme à Paris, il est encore plus impérieux d'adopter une approche unie et globale en vue de prévenir les transferts d'armes de destruction massive à des acteurs non étatiques.

L'objectif primordial était de recenser les éléments essentiels de pratiques efficaces en matière d'application de la résolution par le secteur industriel, en prenant en compte les textes issus des précédentes conférences. Les participants se sont également attachés à déterminer les éléments essentiels de mesures réglementaires efficaces, du point de vue de l'industrie. Ils ont tenu des débats constructifs sur la définition d'un futur partenariat public-privé et sur les mesures pratiques qu'il faudrait prendre en ce sens dans l'objectif d'une efficacité durable. La quatrième conférence de Wiesbaden a comporté des débats pratiques sur les moyens de renforcer ce partenariat et sur la facilitation de la gestion de l'application des dispositions dans différents secteurs industriels.

Cette conférence visait également à débattre de la faisabilité et de la valeur de réseaux associant l'industrie et le secteur privé. Les conférences antérieures ont souligné la nécessité de promouvoir le partage d'informations relatives à la lutte contre la prolifération entre représentants du secteur industriel qui, malgré la concurrence commerciale, est de l'intérêt de tous les acteurs du secteur privé.

En conclusion, les participants sont convenus qu'il fallait poursuivre le processus de Wiesbaden, voire même s'en inspirer. Dans cet objectif, la République de Corée a annoncé qu'elle avait l'intention d'accueillir une manifestation régionale à Séoul en septembre 2016, dans l'esprit du processus de Wiesbaden.

3. Compte rendu des travaux

3.1 Informations actualisées sur les tendances internationales et les faits nouveaux dans le domaine des contrôles du commerce de produits stratégiques

Les représentants des gouvernements de six importants marchés à l'exportation (Allemagne, États-Unis d'Amérique, Inde, Mexique, Pologne et République de Corée) ont dressé des tableaux d'ensemble des faits nouveaux sur le plan national, en particulier en ce qui concerne la législation nationale et les procédures d'octroi de licences. Les débats ont porté sur les organismes compétents en matière d'octroi de licences, les délais de traitement des demandes de licence, l'actualisation des listes de contrôle, les possibilités de procédures simplifiées et l'importance d'outils en ligne, tels que les séminaires en ligne. En outre, ils ont souligné l'importance de la coopération entre secteurs industriels et des activités d'information destinées à l'industrie. Les participants ont reconnu qu'il était nécessaire que les secteurs industriels fassent connaître leur avis en matière de réforme législative.

Le fait de solliciter les observations des secteurs industriels sur les nouveaux projets de loi et de les tenir en considération permettrait d'améliorer le cadre législatif final. Des représentants de l'industrie ont salué les initiatives tendant à solliciter leur apport et ont vivement souhaité parvenir à l'équilibre que requiert un cadre facile à utiliser par le secteur industriel et offrant les meilleures garanties de lutte contre la prolifération.

Les participants à la conférence ont concédé que, pour établir des règles du jeu équitables, il était essentiel d'harmoniser avec rigueur les réglementations sur le plan mondial; il fallait en particulier empêcher les pays de chercher à obtenir une licence dans les pays dotés d'un faible cadre législatif. Ils ont tous salué le fait que la table ronde offre l'occasion de rencontrer des représentants des instances

réglementaires et de débattre avec eux. Ils recommandent de conserver un tel mode d'organisation des travaux, qui offre l'occasion d'échanges de vues mutuelles et d'actualisation des données et incitent vivement les sociétés à se faire représenter aux conférences sur l'application de la résolution 1540 (2004).

3.2 *Réflexions sur le rôle de l'industrie dans la lutte contre la prolifération*

Les participants représentant divers secteurs industriels ont souligné l'importance de la coopération avec les pouvoirs publics pour progresser comme il convient dans la lutte contre la prolifération. Ils ont également rappelé aux représentants des instances de réglementation que l'industrie est pleinement consciente de l'importance de cette question et désireuse de jouer un rôle actif. Toutefois, il est fondamental de disposer d'un environnement législatif et administratif fiable, ce qui constitue l'une des principales exigences de la plupart des sociétés. Ainsi, l'octroi de licences par les instances réglementaires doit s'effectuer dans des délais raisonnables et prévisibles, puisque les délais constituent un facteur très important dans le domaine des exportations.

Les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'intensifier les activités d'éducation et de sensibilisation. Il a été suggéré que les grandes sociétés pourraient s'associer à de petites et moyennes entreprises pour améliorer le transfert des connaissances. On a fait valoir que l'instauration d'une tradition de respect des règlements dans une société est un facteur essentiel de succès. Cette tradition doit être représentée et assimilée par les cadres supérieurs d'une société et communiquée de manière convaincante par les cadres de niveau intermédiaire. De plus, les sociétés devraient être incitées à partager les pratiques optimales. Le partage de ces pratiques avec les universités pourrait constituer une solution éventuelle, dans le cas où il n'est pas possible de procéder à un échange direct entre sociétés, pour motifs de sécurité.

Les grandes sociétés sont souvent mieux préparées que les petites et moyennes entreprises et l'on voit donc bien que le financement constitue un facteur important. Une tradition durable de respect de la réglementation est nécessaire; elle devrait faire partie de l'ADN de toutes les sociétés, même si on ne la constate pas encore sur le plan mondial.

3.3 *Recommandations sur les moyens de faciliter et d'améliorer le respect des obligations relatives à l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité*

Trois tables rondes ont été organisées pour débattre de la gestion des risques de prolifération au moyen de la gouvernance d'entreprises et présenter les informations les plus récentes à ce sujet. Des pratiques efficaces en matière de conformité de l'industrie avec la résolution 1540 (2004) ont été recensées à cette occasion. La deuxième table ronde a débattu des attentes de l'industrie quant à l'action des pouvoirs publics. Les conclusions détaillées de ces deux débats font l'objet de deux documents de synthèse qui figurent aux annexes I et II. Le troisième groupe de travail, composé de quatre intervenants, a cherché à dégager les tendances et défis nouveaux en matière de contrôle du commerce de produits stratégiques et de gestion de la conformité. Les tendances et les défis présentés concernaient trois secteurs différents : les sociétés traitant d'articles à double usage, les sociétés de transport et les banques. Les conclusions détaillées de ce débat font

l'objet d'un document de synthèse qui figure à l'annexe III. Les participants sont convenus que ces tendances et défis devront être abordés plus en détail, soit par les gouvernements soit, de préférence, dans un cadre plus général, afin de trouver des solutions mondiales globales. En outre, il a été suggéré que le Comité 1540 pourrait présenter aux gouvernements des orientations concernant les tendances et les défis les plus importants évoqués lors de cette table ronde.

3.4 Définir le partenariat : mesures pratiques pour poursuivre le dialogue avec le monde de l'industrie et pour solliciter son avis

Deux tables rondes, traitant de l'avenir du processus de Wiesbaden, ont été tenues lors de la séance de clôture. L'application intégrale de la résolution 1540 (2004) et la participation de toutes les parties prenantes, et spécifiquement de l'industrie, demeurant une préoccupation de premier plan pour le Gouvernement allemand, il importe de poursuivre le processus de Wiesbaden. Le Gouvernement allemand est donc prêt à le perpétuer et à accueillir, seul ou conjointement, de futures conférences.

Ces conférences devraient avoir lieu à Wiesbaden et à l'étranger et en coopération avec d'autres États, afin de porter sur des thèmes donnés et sur des questions d'ordre régional, tout en facilitant un dialogue entre divers secteurs industriels.

Table ronde 1 : réseaux

Les conférences de Wiesbaden visent à fournir une instance de débat mondiale et coopérative afin que les secteurs industriels, les associations et les sociétés partagent leurs données d'expérience et leurs pratiques efficaces et débattent des défis à relever. Toutes les conférences antérieures ont souligné la nécessité de renforcer le partage de renseignements concernant la lutte contre la prolifération entre représentants des divers secteurs industriels, ce qui est leur intérêt commun, en dépit de la concurrence commerciale. En conséquence, des membres de la table ronde ont proposé de constituer des réseaux mondiaux de conformité du secteur industriel avec la résolution 1540 (2004), qui permettraient des échanges de vues entre représentants des secteurs industriels et entre les secteurs industriels et les représentants des instances réglementaires nationales; différents modèles ont été suggérés en la matière.

Les participants ont conclu que les réseaux de conformité pourraient compléter les conférences de Wiesbaden et d'autres instances internationales en constituant un partenariat qui représenterait directement les idées et les apports du monde de l'industrie et du secteur privé. L'établissement d'un réseau au sein du monde de l'industrie en vue de lutter contre le transfert d'armes de destruction massive à des acteurs non étatiques sous forme d'initiatives du secteur privé serait une initiative très utile. À ce propos, les réseaux pourraient jouer un rôle important en tant que contribution de la société civile destinée à appuyer les efforts des États Membres, dans l'objectif de faciliter le partage des pratiques optimales entre différentes industries en matière d'application de la résolution 1540 (2004) et de permettre aux grandes sociétés d'établir des partenariats avec des sociétés plus petites pour qu'elles appliquent mieux la réglementation. Enfin, les réseaux industriels pourraient contribuer à faire mieux comprendre et appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en jouant un rôle accru dans ce domaine.

Table ronde 2 : régionalisation

La quatrième conférence de Wiesbaden visait spécifiquement à contribuer à l'examen complet de la mise en œuvre de la résolution 1540 que le Comité doit effectuer en 2016 et à définir la voie pour poursuivre la coopération avec l'industrie. De par le monde, des régions et des secteurs industriels spécifiques doivent relever des défis différents, dont le processus de Wiesbaden devrait tenir compte. Dans cet objectif, les participants ont suggéré de s'inspirer du processus de Wiesbaden sur le plan régional pour examiner les besoins et la situation spécifiques d'une région ou d'une branche industrielle donnée. La République de Corée a annoncé qu'elle avait l'intention d'accueillir une conférence sur le modèle du processus de Wiesbaden, à Séoul en septembre 2016. En outre, d'autres initiatives dans l'esprit du processus de Wiesbaden ont été présentées. Les participants ont salué ces efforts de régionalisation, qui permettent de poursuivre les travaux lancés par le processus de Wiesbaden.

Pièce jointe I

Éléments essentiels de pratiques efficaces en matière d'application de la résolution 1540 (2004) par le monde de l'industrie à employer par les sociétés

1. Rôle moteur et gouvernance des sociétés

- Les restrictions volontaires et l'éthique constituent des facteurs décisifs dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive
- Une prise de conscience et une responsabilisation élevées sont indispensables dans les sociétés
- La direction doit avoir la volonté d'appliquer cette résolution et faire une déclaration de politique de haut niveau
- La responsabilité sociale ne devrait être déléguée ni sous-traitée – la contribution individuelle est essentielle dans tous les domaines
- Les avantages supplémentaires pour les sociétés des mesures de conformité en matière de contrôle des exportations devraient être soulignés (qualité des renseignements, protection des connaissances techniques, etc.)

2. Définir le champ d'application des prescriptions réglementaires

- Pour commencer, les sociétés doivent évaluer soigneusement le champ d'application des prescriptions réglementaires
- Elles doivent être au fait de la réglementation applicable dans tous les pays où elles opèrent (couverture juridique la plus large possible/dénominateur commun le plus élevé) et notamment suivre les licences et les autorisations obtenues et conserver les dossiers pertinents
- Les solutions globales, concernant l'ensemble du groupe, présentent des avantages
- La conformité doit s'appliquer à l'ensemble des domaines concernés : importation, exportation et réexportation de marchandises, de technologies, de logiciels, services et transactions financières

3. Structure administrative et chaîne de responsabilité

- Veiller à disposer de ressources humaines suffisantes
- Nommer un responsable du contrôle des exportations
- Créer un organisme chargé de la conformité, lui assigner des compétences précises, le doter des pouvoirs et des ressources nécessaires et lui donner suffisamment de temps
- Définir précisément les rôles et les responsabilités au moyen de directives et de descriptions d'emploi et diffuser ces règles au sein de la société
- Établir et diffuser des directives écrites dans la société, solliciter des conseils selon que de besoin

- Un appui en matière de techniques de l'information est essentiel
- Les pratiques en matière de conformité de l'industrie doivent être adaptées à l'ampleur et à la taille de sociétés données

4. Régularité des transactions

- Vérifier le code affecté dans la nomenclature aux produits, logiciels, services ou techniques avant leur exportation pour déterminer si une autorisation est nécessaire
- Analyser les transactions afin d'établir leur conformité avec toute la réglementation applicable (respect des prescriptions juridiques nationales et internationales)
- Contrôler les clients/« connaître son client »/connaître sa propre branche d'activité
- Surveiller attentivement les signaux d'alerte
- Suivre le mode opératoire et veiller à ce que la compétence et le code affecté dans la nomenclature soient vérifiés avant l'exportation
- Veiller à ce que tous les services appliquent dûment les procédures relatives à l'octroi de licences, à l'établissement de rapports et à la tenue de dossiers
- Recourir à l'informatique pour appuyer le système de contrôle des exportations

5. Documentation et archivage

- Définir la durée de la conservation
- Définir les points abordés dans les documents
- Appui informatique

6. Formation et ressources humaines

- Élément important : sélectionner du personnel doté de compétences appropriées; expérience et connaissances du personnel
- Former tout le personnel concerné : organiser des séminaires à l'intention du personnel chargé de la conformité et une formation sur place à l'intention des exécutants
- Organiser un séminaire sur la sensibilisation en matière de contrôle des exportations à l'intention du personnel restant

7. Contrôles et audits

- Prévoir des vérifications et la surveillance de la séquence des opérations dans les sociétés
- Prévoir des mesures correctives et organiser des audits du programme de conformité sur une base régulière
- Prendre des dispositions concernant la transmission de dossiers à un échelon supérieur et les lanceurs d'alerte

Pièce jointe II

Éléments essentiels d'une politique efficace d'information et de coopération des gouvernements avec le secteur industriel

1. Affiner la législation en fonction des besoins du monde des affaires

- Le monde des affaires et l'administration ont besoin de dispositions rationnelles, cohérentes et applicables, aisées à comprendre, qui permettent un niveau de contrôle raisonnable (« la simplicité avant tout »)
- La réglementation relative au contrôle des exportations devrait refléter et prendre en compte la situation concrète des systèmes, des modèles de fonctionnement et des activités. La législation (et son application) devraient être appropriées et fondées sur les risques
- Une application effective et la certitude juridique constituent des éléments cruciaux : nécessité de l'assignation précise de responsabilités à chaque intervenant – autorités compétentes en matière de contrôle des exportations, branches d'activités commerciales, institutions financières, etc.
- Les sociétés ont besoin d'une administration rationnelle, c'est-à-dire de procédures d'application rapides, fiables et transparentes
- Un cadre juridique solide et des procédures arrêtées d'un commun accord sont nécessaires pour échanger des données sensibles sur les achats ou les tentatives d'achat (techniques de l'informatique au sein des sociétés)
- La législation et l'information doivent être publiées et aisément accessibles, dans l'idéal dans différentes langues. Éviter les publications non consolidées, fournir des synthèses de la législation (par exemple des listes de sanctions); il doit être possible aux acteurs économiques d'appliquer concrètement les dispositions législatives qui leur ont été communiquées
- Une chaîne d'approvisionnement mondiale impose de disposer de règles communes et harmonisées : éliminer les réglementations contradictoires, harmoniser l'interprétation des règles entre les juridictions, harmoniser les réglementations et les listes de contrôle, rationaliser le régime réglementaire pour qu'il soit facilement applicable, éviter d'employer des termes non définis (une terminologie vague, outre de ne pas garantir des conditions égales pour tous, risquerait d'entraîner des disparités sur le marché et des sanctions au motif d'une interprétation erronée)
- Envisager d'élaborer des règles plus harmonisées, éventuellement sur la base des normes énoncées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO)
- Tenir compte du fait que les petites et moyennes entreprises pourraient nécessiter des méthodes différentes
- Comblent les lacunes du régime réglementaire international, éventuellement au moyen d'une collaboration internationale
- Envisager une certification commune et générale des fournisseurs, vendeurs, fabricants et exploitants d'installations ainsi que la reconnaissance mutuelle des programmes de gestion de la sécurité

- Les organisations internationales (dont le Comité 1540) devraient créer de meilleures possibilités de coopération régionale et de partage des pratiques efficaces
- Le Comité 1540 pourrait aider à récapituler des exemples de législations, de réglementations et d'initiatives volontaires et les afficher sur le site Web

2. Participation active de l'industrie

- Un dialogue et un échange d'informations mutuel régulier avec les pouvoirs publics sont essentiels pour débattre des faits nouveaux en matière de législation et de pratique
- Les mécanismes de consultation entre les gouvernements et l'industrie doivent être renforcés, en particulier en matière d'élaboration de la réglementation. Il conviendrait de permettre à l'industrie de présenter des observations sur les nouvelles notions et que les pouvoirs publics mettent les nouvelles notions à l'essai conjointement avec l'industrie, avant de les appliquer
- Il serait utile de participer aux auditions d'experts, de présenter des communications écrites et des mémorandums et de participer à des conférences et à des séminaires
- Les pouvoirs publics devraient tenir l'industrie au courant des modifications envisagées
- Ils devraient également collaborer avec l'industrie s'agissant des questions qui l'intéressent « Le partage est synonyme d'empathie » – les pouvoirs publics et les industriels peuvent constituer un partenariat digne de confiance

3. Récompenses

- La conformité est une récompense en soi; toutefois, les gouvernements pourraient mettre en place des programmes d'incitation pour lutter contre les achats illicites
- Mesures obligatoires contre mesures volontaires (par exemple codes de conduite) – les autorités devraient prendre acte des initiatives volontaires de l'industrie en matière de conformité et féliciter celle-ci de temps à autre pour ses réalisations
- Les sanctions et les amendes ne devraient être employées qu'en dernier recours

Pièce jointe III

Tendances et défis nouveaux recensés par les universitaires et le secteur industriel en matière de contrôles du commerce de produits stratégiques

1. Chaînes d'approvisionnement (transfrontières)

- Les chaînes d'approvisionnement mondiales sont complexes, ce qui impose aux gouvernements de s'adapter (rapidement) à l'évolution des techniques et aux tendances futures
- Il est nécessaire d'harmoniser la législation et l'interprétation des listes; parfois, plus d'une douzaine de pays participent à la même chaîne d'approvisionnement
- Le transfert intangible des techniques ne constitue pas réellement un nouveau défi, mais demeure important (transferts de techniques à des filiales, accès Intranet, informatique en nuage, emplacement des serveurs, transferts fragmentaires de technologies aux fins de l'intégration de données ou de systèmes, etc.) : manque d'orientations sur ces questions

2. Banque

- Il est nécessaire de disposer d'orientations sur les sanctions financières : assignation précise des responsabilités à chaque intervenant, réglementation claire, certitude juridique
- Les régimes juridiques doivent être compatibles avec les régimes existants dans le secteur de la banque
- Point crucial : les banques effectuent uniquement des transactions financières et non pas des transactions portant sur des marchandises

3. Nouvelles techniques

- Absence manifeste de contrôles internationaux sur la fabrication par impression tridimensionnelle (3D) ou « fabrication additive », qui pourrait constituer une menace réelle à l'avenir
- Les drones ou généralement les engins armés sans pilote en général devraient faire l'objet de contrôles plus efficaces
- Biotechnologies : il devient plus facile de produire des matières biologiques de synthèse; cette production, qui ne nécessite pas de laboratoires, doit faire l'objet de contrôles plus poussés et plus adaptés

Pièce jointe IV

Liste des participants

États et autorités gouvernementales

Allemagne (Ministère fédéral des affaires étrangères, Office fédéral de l'économie et du contrôle des exportations), États-Unis d'Amérique (Département du commerce et Département d'État), Mexique (Secrétariat à l'économie), Pologne (Ministère des affaires étrangères), République de Corée (Institut du commerce de produits stratégiques, Ministère des affaires étrangères, Ministère du commerce, de l'industrie et de l'énergie).

Organisations internationales et régionales

Secrétariat de la Communauté des Caraïbes, Service européen pour l'action extérieure, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Organisation des Nations Unies, Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU, Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) et son groupe d'experts, Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), Organisation mondiale des douanes.

Sociétés et associations industrielles

Airbus Defence and Space GmbH, AREVA, DHL, Ericsson AB, European Association of Public Banks, Federation of Indian Chambers of Commerce and Industry, International Federation of Freight Forwarders Associations, Flextronics International (Pologne), General Electric Company, Indian Chemical Council, GenoTec GmbH, Infineon Technologies AG, Linde Material Handling GmbH, Lufthansa Technik AG, Merck KGaA, OerlikonLeybold Vacuum, Rolls-Royce, Royal Philips International, Siemens AG, Toshiba Corporation, TradeSecure LLC, United Technologies Corporation, Verband der Chemischen Industrie.

Instituts universitaires, groupes de réflexion et autres entités

Centre for Asia Pacific Trade Compliance and Information Security, Pacific Northwest National Laboratory, Stimson Center, Institut international de recherches pour la paix de Stockholm.